



Secrétariat de la Convention de Rotterdam

Rapport intérimaire

(jusqu'à octobre 2009)

Ce rapport intérimaire décrit les travaux réalisés par le Secrétariat de la Convention de Rotterdam depuis la quatrième réunion de la Conférence des Parties (COP-4) en vue de la mise en œuvre des activités dont il a été chargé pour la période 2009-2011.

Parmi les principes de base essentiels guidant la planification et la mise en œuvre des activités durant le triennat en cours (janvier 2009-juin 2011) figurent :

- Une forte orientation sur les synergies existant entre les Conventions de Bâle et de Stockholm et la SAICM pour la planification et la mise en œuvre des activités, ainsi qu'un renforcement des synergies au niveau national en engageant la participation des correspondants nationaux des Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam aux activités d'assistance technique assurées par les trois secrétariat ;
- L'élaboration et la réalisation conjointe d'activités en partenariat avec les organisations et institutions partenaires concernées ;
- Une forte orientation sur la prestation d'une assistance technique à l'échelle régionale en engageant la participation des Centres régionaux existants des Conventions de Bâle et de Stockholm, ainsi que les centres du PNUE et de la FAO, aux activités élaborées par le Secrétariat.

Les activités présentées dans ce rapport intérimaire figurent dans le Programme de travail 2009-2011, tel qu'il a été adopté par la COP-4, et sont réparties par catégories principales (dont certaines ont été identifiées comme domaines prioritaires par la COP) :

1. Le kit de ressources
2. Réunions de formation et de sensibilisation
3. Réunions nationales et subrégionales de planification
4. Questions relatives au commerce
5. Élaboration d'un programme de surveillance des formulations pesticides extrêmement dangereuses
6. Mobilisation des ressources
7. Soutien à la préparation de notifications de mesures de réglementation finales
8. Collaboration avec les autorités douanières
9. Encouragement de la coopération
10. Suite donnée à la décision concernant les synergies
11. Collaboration directe avec des pays particuliers sur des questions spécifiques
12. Travaux sur les produits chimiques industriels
13. Établissement d'un Centre conjoint d'échange d'informations
14. Partenaires travaillant à la prestation d'une assistance technique au niveau régional
15. Évaluation des progrès accomplis

1. Le kit de ressources – revue, actualisation et traduction, impression et diffusion (domaine prioritaire)

En 2009, le Secrétariat a poursuivi l'actualisation du kit de ressources de manière à ce qu'il reflète l'expérience acquise au cours de son utilisation. Plusieurs nouveaux documents et un nouveau poster ont été élaborés. D'autres documents existants, tels que le texte de la Convention, la brochure sur les trois Conventions, le Guide par étapes, l'Aperçu de la Convention, le guide PIC, le guide à l'intention des AND, le guide d'utilisation de la circulaire PIC et un Manuel de formation ont été révisés et réimprimés. On a bien avancé dans la traduction de documents tels que l'Aperçu de la Convention dans les six langues officielles des Nations Unies.

Le prototype du CD de formation interactive sur les éléments opérationnels essentiels de la Convention a été distribué à toutes les parties prenantes importantes en 2009. Ayant été testé sur le terrain, il est actuellement en cours de révision et sera ensuite traduit et mis à disposition en français ainsi qu'en espagnol. Le CD facilite la formation continue et autodidacte au niveau national afin de relever les défis présentés par les changements fréquents au niveau des autorités nationales désignées de certains pays.

La section E du kit de ressources, qui concerne les questions trans-sectorielles, vise à fournir des orientations sur la façon dont les travaux de la Convention pourraient être intégrés aux activités entreprises au titre d'autres accords ou programmes internationaux. Elle comprend des références à des sources sélectionnées d'informations générales sur les produits chimiques qui pourraient intéresser les pays ou leur être utile pour la mise en œuvre de la Convention. Cette section a été améliorée en 2009 et développée afin de rendre compte de nouvelles informations.

2. Ateliers de formation et de sensibilisation (domaine prioritaire)

Le Secrétariat a élaboré un programme de formation et de sensibilisation portant sur la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Des réunions sous-régionales de formation et de sensibilisation sont proposées aux Parties qui éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations fondamentales au titre de la Convention, afin qu'elles puissent bénéficier pleinement de la Convention et de ses activités. Ces réunions offrent une formation pratique aux éléments opérationnels essentiels de la Convention, y compris une formation pratique à la préparation et à la soumission de notifications de Mesures de réglementation finales. Elles assurent la promotion des synergies au niveau national parmi les autorités nationales des trois Conventions (Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle) et met en lumière les possibilités quant à une approche intégrée de la mise en œuvre, parallèlement à d'autres activités internationales pertinentes, telles que la SAICM. Cela comprend la présentation d'études de cas et des discussions en petits groupes sur : la préparation et la soumission de notifications de mesures de réglementation finales ; la revue des documents d'orientation des décisions ainsi que la préparation et la soumission des réponses des pays importateurs ; la revue et la mise au point finale du formulaire de notification des incidents concernant les préparations pesticides extrêmement dangereuses ; et un exercice portant sur la notification d'exportation.

Les Parties qui transmettent peu de réponses sur l'importation des produits chimiques et qui, en plus, ont éprouvé des difficultés concernant la soumission de notifications de mesures de réglementation finales et subi des changements au niveau des autorités nationales désignées ont été invitées à exprimer leur intérêt à participer à ces ateliers.

En 2009, le Secrétariat a organisé trois ateliers sous-régionaux de formation et de sensibilisation à l'intention de huit pays francophones d'Afrique, neuf pays anglophones d'Afrique et sept pays d'Europe de l'Est et d'Asie. Lors de l'organisation de ces ateliers, le Secrétariat a fait usage des Centres existants de la Convention de Bâle et des Bureaux régionaux de la FAO. Le Bureau régional de la FAO à Accra s'est occupé des arrangements au niveau local pour l'atelier tenu à Accra et le Centre technique de la Convention de Bâle à Pretoria a offert d'aider à la préparation au niveau local de l'atelier de formation tenu consécutivement à un atelier régional sur les synergies entre les trois Conventions, maximisant ainsi les avantages pour les pays et réduisant en même temps le coût de chaque atelier.

Il est proposé de convoquer deux autres réunions sous-régionales de formation et de sensibilisation en 2010, dans les régions de l'Asie du Sud et du Pacifique.

3. Réunions de planification

Les réunions nationales et sous-régionales de planification ont pour objet de fournir aux Parties l'occasion d'identifier les éléments d'un plan national ou d'une stratégie en vue de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Les participants représentent des acteurs jouant un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la Convention, tels que les Autorités nationales désignées (AND) conformément à la procédure PIC, ainsi que des représentants des ministères qui ont joué un rôle dans la mise en œuvre de la Convention, tels que ceux de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, des Douanes ou des Affaires étrangères. Une participation aussi large crée les conditions voulues pour l'élaboration d'un plan qui comprend la prise en considération des synergies au niveau de la mise en œuvre nationale de la SAICM et les Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam.

Depuis sa mise en place en 2005, le programme a permis à quarante-six Parties d'élaborer un plan national, d'établir des priorités et d'assigner des délais et des responsabilités.

En 2009, deux consultations en vue de l'établissement d'un Plan d'action national seront tenues en collaboration avec UNITAR. L'une a eu lieu en juin 2009 au Togo et une autre réunion de planification est prévue fin 2009 en Namibie.

Séminaires nationaux de suivi : en collaboration avec les Ordonnateurs régionaux de la FAO, des séminaires nationaux ont été organisés à l'intention des Parties qui avaient participé aux réunions sous-régionales de planification tenues en 2007-2008. Ces séminaires nationaux offrent la possibilité de recueillir un soutien plus large pour les plans nationaux de mise en œuvre, de procéder à une revue de l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans et d'examiner d'autres besoins et priorités des pays.

Au total, quatre séminaires nationaux ont eu lieu en 2009 : au Gabon, en République démocratique du Congo, au Belize et au Salvador. Un autre séminaire national de suivi a été demandé par les Émirats Arabes Unis pour novembre 2009.

4. Questions relatives au commerce (domaine prioritaire)

Le Secrétariat a élaboré un concept en vue de l'organisation d'un atelier dont l'objectif général consisterait à promouvoir une responsabilité partagée de la mise en œuvre et de l'application des dispositions de la Convention de Rotterdam relatives au commerce en facilitant le dialogue entre les parties exportatrices et les partenaires commerciaux.

Ainsi, le Secrétariat a convoqué, à l'intention des représentants de la Communauté européenne et de partenaires commerciaux sélectionnés, une réunion qui s'est tenue du 22 au 26 juin 2009 à Chypre. Des représentants de la Commission européenne, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Inde, de l'Iran, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, du Royaume-Uni, du Soudan, de l'Ukraine et du Venezuela y ont assisté.

Les participants ont réexaminé les procédures opérationnelles actuelles dans les pays représentés et leurs partenaires commerciaux leur ont fait part de leurs opinions quant à ce qui était efficace, ce qui pourrait être amélioré et la manière de le faire. Plusieurs petits groupes ont été formés afin que permettent des discussions basées sur des exemples concrets de situations réelles présentés par les participants. Ces possibilités de discussion ont été accueillies par les participants avec un esprit ouvert et un désir de coopération. L'atelier a conduit à l'identification de questions spécifiques à certains pays, ainsi que d'autres qui sont communes à tous les pays, et des actions de suivi ont été proposés à court, moyen et long termes.

Une deuxième réunion semblable des partenaires commerciaux sera organisée du 19 au 22 octobre 2009 à Nanjing, en Chine, pour la Chine et certains partenaires commerciaux importants (Afrique du Sud, Brésil, Pakistan, Thaïlande et Viêtnam). Cette réunion des partenaires commerciaux donne suite à une Réunion thématique nationale sur les questions relatives au commerce visées par la Convention de Rotterdam qui s'est tenue en octobre 2007 à Hang Zhou, en Chine.

5. Élaboration d'un programme de surveillance concernant les préparations pesticides extrêmement dangereuses (domaine prioritaire)

Le Secrétariat a élaboré des activités axées sur l'élaboration de programmes de surveillance des préparations pesticides extrêmement dangereuses. Cette activité a pour objectif général d'aider les pays à améliorer leurs capacités de collecte d'informations sur les problèmes de santé causés par les préparations pesticides extrêmement dangereuses dans les conditions d'utilisation, afin de leur permettre de soumettre des propositions au titre de la Convention de Rotterdam.

Programme élargi portant sur les préparations pesticides extrêmement dangereuses : le Secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'un programme élargi portant sur les préparations pesticides extrêmement dangereuses. Ce programme établira des liens entre les activités particulières, telles que le programme de la FAO sur les pesticides extrêmement dangereux, les travaux de l'OMS sur la lutte antipoison et les travaux réalisés au titre de la Convention de Rotterdam. Les éléments du programme couvriront la sensibilisation et la préparation de documents pertinents et s'adresseront à différents niveaux d'acteurs jouant un rôle important sur le plan de la notification de préparations pesticides extrêmement dangereuses, afin de résoudre le problème des goulets d'étranglement qui entravent la proposition d'inscription de ces préparations. Parmi les autres éléments de ce programme élargi relatif aux préparations pesticides extrêmement dangereuses figurent des activités particulières mises en œuvre avec les Parties qui ont demandé une aide et l'élaboration d'un kit de ressources ou kit outil en vue de fournir une documentation générale qui pourra être utilisée pour des activités de sensibilisation, de planification et de mise en œuvre concernant les préparations pesticides extrêmement dangereuses.

Programme national de surveillance des préparations pesticides extrêmement dangereuses : aux termes d'une Lettre d'accord entre le Secrétariat de la Convention de Rotterdam et le Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), la deuxième phase d'un projet portant sur la surveillance et la notification des préparations pesticides extrêmement dangereuses a été engagée en 2009 en Tanzanie et au Togo. Les programmes pilotes de surveillance de la santé communautaire, mis en place dans ces deux pays à l'automne 2009, auront établi d'ici la fin 2009, dans deux régions pilotes de chacun de ces pays, un processus de surveillance et de notification des incidents liés aux pesticides.

Le Secrétariat, en étroite collaboration avec l'OMS, a mis en œuvre en 2009, en Tanzanie et au Ghana, un Projet conjoint qui vise à améliorer les capacités d'identification des préparations pesticides extrêmement dangereuses en vertu de la Convention de Rotterdam.

Un atelier de lancement organisé à l'intention de ces deux pays s'est tenu du 24 au 26 juin 2009 à Dar Es-Salaam, en Tanzanie. Quelque 30 participants venus du Ghana et de Tanzanie ont assisté à la réunion, ceux-ci représentant un vaste éventail de parties prenantes, dont des ministères concernés, des ONG, l'OMS et la FAO. L'atelier a permis d'établir des plans nationaux en vue de la mise en œuvre d'un projet de collecte de données dans chaque pays, y compris des plans d'élaboration de méthodologies et d'outils pour la collecte de données, l'analyse et l'évaluation, ainsi que l'identification des données à collecter, des personnes qui les collecteront, de la manière dont elles seront collectées, des outils de collecte qui seront utilisés et des mécanismes institutionnels que cela exigera. Les besoins de formation et la nécessité d'élaborer des matériels de formation ont été identifiés. Les activités menées par les pays se termineront par une courte réunion nationale où les résultats seront présentés et les prochaines étapes possibles seront discutées.

Kit de ressources/kit outil concernant les préparations pesticides extrêmement dangereuses : le Secrétariat a entrepris l'élaboration d'une série de documents sur les préparations pesticides extrêmement dangereuses qui, une fois disponibles, aideront les autorités nationales des pays en développement à surveiller et à notifier les incidents causés par les pesticides, conformément à l'article 6 de la Convention. Le kit outil sera basé sur la documentation préparée dans les pays pilotes (Ghana, Tanzanie, Togo et Équateur) et prendra en compte les outils élaborés par des Partenaires comme l'OMS, la FAO et le PAN, d'autres pays et d'autres ONG. Une fois prêt, ce kit de ressources constituera un outil utile pour d'autres pays.

Le kit de ressources/kit outil renfermera quelques documents essentiels qui sont déjà disponibles auprès du Secrétariat de la Convention de Rotterdam (Formulaire et notes explicatives concernant les préparations pesticides extrêmement dangereuses), d'autres documents qui ont été élaborés par les ONG locales et les Autorités nationales désignées de Tanzanie et du Togo sous la coordination de PAN-UK, ainsi que des manuels de la FAO, des documents d'orientation et d'autres informations utiles. Plusieurs documents complémentaires devront être élaborés, compte tenu de ceux qui existent déjà. Ceux-ci pourraient couvrir, entre autres, des sujets comme la fourniture d'orientations sur les formulaires de notification d'incidents ; la surveillance des préparations pesticides extrêmement dangereuses ; les méthodologies en matière de collecte de données ; les sources et la planification de projets de collecte de données ; les études de cas.

6. Mobilisation de ressources (domaine prioritaire)

La COP-4 a demandé au Secrétariat d'organiser toute une série d'ateliers en vue d'aider les Parties à obtenir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Le Secrétariat travaille en collaboration avec UNITAR, avec les Conventions de Stockholm et de Bâle et avec la SAICM à la planification et à la réalisation d'ateliers et de matériels d'orientation qui aideront les Parties à obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre des conventions sur les substances chimiques. Les matériels d'orientation pourraient inclure l'élaboration de formats de projets SAICM standard intégrant les dispositions génériques de la Convention. Le Secrétariat continue de travailler avec le service de mobilisation des ressources du PNUE afin d'établir un lien entre les domaines prioritaires pertinents du programme de travail de la Convention et le programme de travail du PNUE sur les substances nocives et les déchets dangereux.

7. Soutien à la préparation des notifications de mesures de réglementation finales (domaine prioritaire)

Ces activités sont censées renforcer les capacités des pays en développement qui sont Parties à la Convention à préparer et à transmettre des notifications complètes de mesures de réglementation finales, lesquelles sont soumises à l'examen approfondi du Comité d'étude des produits chimiques.

Formation des spécialistes du CEPC : le Comité d'étude des produits chimiques (CEPC) se compose de 31 spécialistes provenant de différentes régions. Le Secrétariat organisera un atelier qui permettra aux spécialistes du CEPC de mieux comprendre le fonctionnement, les procédures et les mécanismes d'examen du CEPC afin que les Parties puissent être en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause au sujet des produits chimiques présentés au CEPC. Un processus efficace d'examen des notifications de mesures de réglementation finales et une meilleure compréhension du système par les pays constituent deux éléments nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de la Convention. La formation dispensée par le Secrétariat fera intervenir l'utilisation de matériels de caractère pratique, expérimental et technique ; les spécialistes expérimentés partageront leurs connaissances et aborderont les questions préoccupantes. L'atelier aura également pour objet de préparer les spécialistes aux discussions qui se tiendront lors de la réunion du CEPC (mars 2010). Il se déroulera début décembre 2009 à Budapest.

Formation CEPC/Comité d'étude des POP : la structure et le mandat des comités d'étude des produits chimiques des Conventions de Stockholm et de Rotterdam (le Comité d'étude des POP et le CEPC) sont très similaires. Dans le cadre du processus de mise en œuvre des synergies, les deux Secrétariats mèneront conjointement des activités de sensibilisation aux fonctions et aux activités des deux comités. Il est essentiel que les parties prenantes, et notamment les autorités nationales, soient mieux informées pour assurer que les propositions de produits chimiques candidats à l'inclusion dans la liste PIC soient acceptables et remplissent les conditions nécessaires à leur examen par les comités d'étude des deux conventions. Les deux Secrétariats travaillent actuellement à l'organisation d'un atelier dans la région Afrique qui contribuera, à terme, à une augmentation du nombre de produits chimiques inscrits aux annexes des deux conventions. L'atelier, qui se composera de sessions conjointes et de sessions distinctes pour la CR et la CS, offrira des possibilités d'apprentissage et de partage d'expériences entre les parties prenantes et les spécialistes. Il aura lieu fin novembre 2009 en Égypte. Un autre atelier est prévu en janvier 2010 pour la région du GRULAC.

Consultations avec les Parties en vue d'accroître le nombre de notifications présentées : le Secrétariat a l'intention de mener une série de consultations avec les Parties afin de les encourager à lui présenter un plus grand nombre de notifications, tout particulièrement en ce qui concerne les produits chimiques industriels – et notamment les produits chimiques qui sont en cours d'examen, ou ont été examinés récemment, pour inscription aux annexes de la Convention de Stockholm.

8. Collaboration avec les autorités douanières (domaine prioritaire)

Un autre domaine prioritaire approuvé par la COP-4 a trait à la nécessité d'apporter un soutien aux Parties en ce qui concerne les activités relatives aux douanes dans le cadre de la Convention de Rotterdam :

Renforcement des capacités des autorités douanières : le Secrétariat a participé activement à la conduite de plusieurs ateliers de formation en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Initiative « Douanes vertes », dont le Secrétariat est un partenaire. Au cours de l'année 2009, le Secrétariat a contribué à des ateliers de formation en matière de douane tenus en Inde, au Nigeria, en Mongolie, au Qatar, à Budapest et au Kenya. En participant à ces ateliers le Secrétariat a apporté un soutien à la formation des agents des douanes et aidé à mieux faire connaître la CR et ses activités. Il est prévu que le Secrétariat participera à d'autres ateliers durant la période 2009-2011. En outre, le Secrétariat est devenu membre du réseau « ENVIRONET », récemment créé par l'OMD en vue de la protection des frontières, et figure également parmi les partenaires participant aux activités du Réseau régional d'application des accords multilatéraux sur l'environnement (MEA-REN). Ces réseaux visent à encourager une coopération régionale intégrée en vue du contrôle des mouvements transfrontières des produits chimiques.

Collaboration avec l'OMD concernant les codes du Système harmonisé (SH) : le Secrétariat poursuit sa collaboration avec l'OMD sur l'assignation de codes du Système harmonisé aux produits chimiques inscrits à l'annexe III. Ces codes constituent un outil international très important pour le contrôle des produits chimiques aux frontières.

Collaboration avec UNITAR concernant le SGH : le *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)* est un système qui vise à standardiser et à harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques. Il fournit une méthode complète permettant de définir les dangers présentés par les produits chimiques, de créer des procédés de classification et de communiquer des informations concernant les dangers, ainsi que des mesures de protection, sur des étiquettes et des Fiches de données de sécurité (FDS). Le SGH constitue un autre outil important pour le contrôle du commerce des produits chimiques dangereux. Le Secrétariat travaille en collaboration avec UNITAR à l'élaboration d'activités conjointes de renforcement des capacités en soutien au programme de formation existant SGH UNITAR, ainsi qu'à l'élaboration conjointe d'outils connexes.

Parmi les matériels relatifs aux douanes qui sont actuellement en cours d'élaboration par le Secrétariat figurent :

- Une brochure sur les codes SH (en cours de traduction)
- Une brochure sur les produits chimiques communs aux 3 conventions (maquette en cours de réalisation)
- Une brochure sur les produits chimiques spécifiques à la Convention de Rotterdam (en cours d'élaboration)
- Un guide « Douanes vertes » contenant une section sur la Convention de Rotterdam
- Une brochure sur les effets environnementaux des produits chimiques inscrits aux annexes des 3 Conventions relatives aux substances chimiques (en cours d'élaboration)
- Un kit outil Douanes se rapportant à la Convention de Rotterdam (en cours d'élaboration)
- Une section spécifiquement consacrée aux douanes sur le site Web de la Convention de Rotterdam

9. Encouragement de la coopération entre les autorités nationales désignées

Le Secrétariat a continué de tenir des réunions sous-régionales rassemblant des autorités nationales désignées (AND). Ces réunions fournissent aux AND l'occasion de passer en revue les progrès réalisés vers la mise en œuvre de la Convention, d'identifier les problèmes communs et de partager leurs expériences concernant les solutions apportées. L'occasion offerte par ces réunions d'identifier les possibilités de coopération au niveau régional ainsi qu'avec les autorités des Conventions de Stockholm et de Bâle et la SAICM en constituent un élément essentiel.

Une réunion sous-régionale à l'intention des autorités nationales désignées de pays d'Amérique centrale (Belize, Cuba, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Salvador et Venezuela) s'est tenue du 1^{er} au 5 décembre 2008 à Panamá.

10. Suite donnée à la décision concernant les synergies

Le Secrétariat travaille déjà à la mise en œuvre de la décision concernant les synergies dans la plupart de ses activités, à savoir la planification et la réalisation du renforcement des capacités, l'élaboration de projets, les démarches envers les donateurs, la coordination des questions techniques et scientifiques, les interventions au niveau régional, etc., notamment dans les domaines des produits chimiques industriels, de la collaboration avec les autorités douanières, de l'échange d'informations, de la mobilisation de ressources et de l'aide à la préparation des notifications fournies aux Parties.

Réunions extraordinaires des COP : en collaboration avec le Bureau de la Convention de Rotterdam, le Secrétariat contribue activement à la préparation des premières réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm sur le renforcement de la coopération et de la coordination, qu'il est prévu de tenir à Bali, en Indonésie du 22 au 26 février 2010. L'adresse du site Web consacré à la réunion est la suivante : <http://excops.unep.ch/>

Ateliers régionaux sur les synergies : une série d'ateliers régionaux sur les synergies est actuellement organisée en collaboration avec les Secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm en vue de renforcer la coopération et la collaboration et de faciliter ainsi la mise en œuvre conjointe des trois Conventions au niveau national. L'accent est mis sur l'identification de synergies et de liens au niveau national comme moyen de favoriser la conformité aux exigences des Conventions. Une attention sera également accordée aux possibilités d'assistance technique et financière lors de la mise en œuvre coordonnée des Conventions. Les premiers ateliers sur les synergies auront lieu en octobre 2009 à Pretoria, en Afrique du Sud, et deux autres ateliers régionaux sont prévus en 2009-2010.

Programmes régionaux relatifs aux synergies : le Secrétariat soutient l'élaboration de programmes régionaux et nationaux spécifiques pour la mise en œuvre conjointe des trois Conventions aux niveaux national et régional, en étroite collaboration avec les Conventions de Bâle et de Stockholm.

11. Collaboration directe avec des pays particuliers sur des questions spécifiques (domaine prioritaire)

La manière dont on répondra aux besoins spécifiques de Parties particulières dépendra de la question qui les préoccupe et des Parties concernées. Parmi les activités actuelles du Secrétariat en matière d'assistance technique dans ce domaine figurent les suivantes :

- Soutien apporté aux nouvelles Parties pour mieux faire connaître la Convention ;
- Assistance spécifique apportée aux Parties en réponse à leurs demandes.

12. Travaux sur les produits chimiques industriels (domaine prioritaire)

Lors de la COP-4, les Parties ont demandé au Secrétariat d'élaborer un programme en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques industriels et ont souligné l'importance de fournir aux Parties une assistance technique leur permettant de gérer en toute sécurité les produits chimiques industriels. Le Secrétariat travaille sur les éléments suivants relatifs aux produits chimiques industriels :

Feuille de route concernant les produits chimiques industriels : un projet de stratégie sur les produits chimiques industriels est en cours d'élaboration en collaboration avec les Conventions de Stockholm et de Bâle. Cette stratégie fournit une « feuille de route » pour la mise en œuvre d'un programme intégré sur les produits chimiques industriels et répond aux exigences en matière d'assistance technique concernant les produits chimiques industriels de la COP-4.

La feuille de route susmentionnée relative aux produits chimiques industriels porte sur 4 piliers essentiels :

- i. Sensibilisation à la gestion des produits chimiques industriels et échange d'informations sur la Convention de Rotterdam et sur d'autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement concernant les produits chimiques (Convention de Bâle, Convention de Stockholm, SAICM, Protocole de Montréal, etc.) ;
- ii. Renforcement des capacités nationales en matière de réalisation d'évaluations des risques ;
- iii. Renforcement des capacités nationales concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion des risques (élaboration/renforcement de la législation et des politiques nationales en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques industriels) ;
- iv. Développement des connaissances aux niveaux national et régional.

Produits chimiques industriels dans la région Asie Pacifique : le Secrétariat travaille à la mise en œuvre d'un projet en collaboration avec l'OMS, l'OMT et d'autres partenaires afin de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques industriels dans la région Asie et Pacifique, en accordant une attention spéciale à l'amiante. Le kit outil de l'OMS concernant l'évaluation des risques, ainsi que d'autres matériels d'orientation pertinents portant sur la santé et l'environnement, serviront de base à une série d'ateliers envisagés pour 2010.

Produits chimiques industriels dans les régions Afrique et Amérique Latine-Caraïbes : la SAICM, l'OMS et le Secrétariat collaborent actuellement à l'organisation de deux ateliers régionaux de sensibilisation aux produits chimiques industriels qui sont prévus début 2010 pour les régions Afrique et Amérique latine. Ces ateliers ont pour objet de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques industriels.

Synergies concernant les produits chimiques industriels : le Secrétariat travaille en collaboration avec les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm au renforcement des capacités régionales et nationales concernant la gestion en toute sécurité des produits chimiques

industriels dangereux. Les trois Secrétariats ont élaborés conjointement une proposition de projet qui sera soumise à examen en vue de son financement et de sa mise en œuvre en collaboration avec la Banque mondiale. Cette proposition comprend la prestation d'une assistance technique, l'élaboration de matériels appropriés, le partage des connaissances, ainsi que la surveillance et l'évaluation.

Informations visant à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques industriels : le Secrétariat travaille à l'élaboration d'un document destiné aux Parties qui vise à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques industriels. Ce document fournira aux Parties des éléments clés leur permettant de s'attaquer au problème des produits chimiques industriels et de tenir compte des synergies entre les trois Conventions et la SAICM concernant les produits chimiques industriels.

Le kit outil de l'OMS relatif à l'évaluation des risques : le Secrétariat collabore actuellement avec l'OMS à l'élaboration d'un kit outil qui aidera les pays en développement dans leurs efforts d'évaluation des risques présentés par les produits chimiques dangereux. Ce kit outil fournit des informations, des organigrammes et des études de cas sur la méthodologie à utiliser pour l'évaluation des risques et comprend une section sur la Convention de Rotterdam. Le projet de kit outil est déjà utilisé dans le cadre d'activités d'assistance technique en matière d'évaluation des risques qui sont organisées en collaboration avec l'OMS. Des spécialistes chinois, malaisiens et thaïlandais de l'évaluation des risques testeront le kit outil afin d'en adapter le format et le contenu pour le rendre plus convivial et plus efficace, avec le soutien du Secrétariat de la Convention de Rotterdam et d'un groupe de travail spécialisé. La première réunion portant sur la phase de préparation aux essais du kit outil a eu lieu en juillet à Bangkok, en Thaïlande. La prochaine réunion pour la phase d'essai du kit outil aura lieu en octobre 2009. Une fois prêt, le kit outil constituera un outil utile pour la sensibilisation aux risques présentés par les produits chimiques et à la manière de les évaluer ; il sera également l'un des outils les plus importants du programme du Secrétariat relatif aux produits chimiques industriels.

Cadre juridique relatif aux produits chimiques industriels : le Secrétariat est actuellement en train d'établir un nouveau domaine de travail qui exige la consolidation des activités de renforcement des capacités (domaine prioritaire 7) afin d'aider les Parties à mettre en œuvre un cadre juridique et administratif adéquat capable de soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques industriels. À ces fins, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec la Division de la loi environnementale et des conventions (DELCO) du PNUE sur : i) l'inclusion de la CR dans les programmes de formation de la DELCO sur la loi environnementale ; et ii) l'élaboration d'orientations à l'intention des Parties concernant les infrastructures juridiques et administratives requises pour gérer en toute sécurité les produits chimiques industriels.

13. Établissement d'un centre conjoint d'échange d'informations (domaine prioritaire)

La COP-4 a approuvé deux nouveaux domaines prioritaires qui touchent à l'établissement d'un centre d'échange d'informations pour la Convention de Rotterdam et à la formation s'y rapportant, en collaboration avec les Conventions de Stockholm et de Bâle. En outre, la décision sur les synergies visant une *amélioration de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm* exige que les trois Secrétariats élaborent, entre autres, des systèmes d'échange d'informations concernant les impacts sur la santé et sur l'environnement, y compris un Centre d'échange d'informations, ces systèmes étant censés desservir les trois conventions.

Le Secrétariat travaille actuellement avec les Secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm aux activités suivantes en réponse aux décisions susmentionnées :

Élaboration d'une stratégie en vue de l'établissement d'un centre d'échange d'informations (CEI) : une stratégie énonçant les objectifs à court, moyen et long termes a été

élaborée et discutée avec les Secrétariats des Conventions de Stockholm et de Bâle. Ce plan constitue la base des activités du programme du point de vue de la Convention de Rotterdam, lequel sera mis en œuvre en collaboration avec les Conventions de Bâle et de Stockholm.

Élaboration d'un plan de travail commun : en ce qui concerne les activités se rapportant à l'élaboration de systèmes d'échange d'informations relatives aux impacts sur la santé et l'environnement, y compris un Centre d'échange d'informations pour les trois conventions, un plan de travail commun, qui est en cours de préparation, sera présenté lors des Réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui se tiendra à Bali, en Indonésie, du 22 au 26 février 2010.

Élaboration de prototypes CEI : la conception et l'élaboration du futur Centre d'échange d'information ont été amorcées :

- Un prototype de portail central pour le futur Centre d'échange d'informations est en cours de conception ;
- Un prototype de module Réponses des pays importateurs est en cours d'élaboration dans le but d'aider les Parties à soumettre des réponses quant aux importations de produits chimiques soumis à la procédure PIC et de mieux les équiper dans ce sens. Il sera utilisable pour des essais pilotes en novembre 2009 ;
- Un prototype de module Correspondants nationaux est en cours d'élaboration afin d'améliorer l'accès aux coordonnées des Correspondants nationaux pour la Convention de Rotterdam, et la gestion de celles-ci. Il sera utilisable pour des essais pilotes en novembre 2009. On prévoit de développer ce module plus avant afin d'inclure l'accès à des données similaires pour les Conventions de Bâle et de Stockholm et la gestion de ces données.

Premier atelier pilote sur les prototypes CEI : des préparatifs sont en cours en vue de la tenue d'un premier atelier pilote en Arménie en novembre 2009 sur les modules prototypes susmentionnés du portail central du Centre d'échange d'informations de la Convention. Cette session de formation pilote, qui est destinée aux Autorités nationales désignées (AND) ainsi qu'à d'autres parties prenantes, est organisée concurremment avec l'atelier de formation et de sensibilisation. Des représentants de 8 pays de la région assisteront à la réunion.

Autres initiatives pour les réunions extraordinaires des COP : il est prévu de présenter un exposé des progrès accomplis sur le plan des activités conjointes des trois Conventions concernant l'élaboration de systèmes d'échange d'informations lors des Réunions extraordinaires simultanées des Conférences des Parties des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, qui se tiendront à Bali, en Indonésie, du 22 au 26 février 2010.

14. Partenaires travaillant à la prestation d'une assistance technique au niveau régional

Bureaux régionaux de la FAO et du PNUE : suite à l'approbation de la COP-4, le Secrétariat a convoqué une réunion annuelle des Ordonnateurs régionaux et sous-régionaux en vue d'examiner les progrès accomplis en 2008 et de les aider à préparer les activités de planification pour 2009. Treize ordonnateurs régionaux et sous-régionaux ont assisté à la réunion, qui s'est tenue les 23 et 24 février 2009 à Rome, en Italie.

Une autre réunion à l'intention des bureaux régionaux de la FAO et du PNUE est proposée pour 2010 en vue d'examiner les progrès accomplis en 2009 et d'identifier d'autres moyens de répondre aux besoins des pays en matière d'assistance technique en prévision de la cinquième réunion de la Conférence des Parties.

Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique : la 26^e session de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue du 30 août au 4 septembre 2009. Donnant

suite aux travaux commencés en 2005, la participation à la réunion d'experts régionaux et d'un nombre limité d'autorités nationales désignées de pays membres représentatifs a facilité l'inclusion de la Convention de Rotterdam dans le programme de travail de la Commission. Un exposé a été présenté en plénière. Le Comité permanent sur les pesticides a débattu des questions concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et exhorté les gouvernements à poursuivre leurs efforts visant à la ratifier et à la mettre en œuvre.

Consultation avec les organismes africains de réglementation des pesticides : la troisième consultation des Organismes africains de réglementation des pesticides s'est tenue du 9 au 11 juin 2009, à Pretoria, en Afrique du Sud. Quelque 30 participants ont assisté à la réunion. Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam, représenté par un Ordonnateur sous-régional de la FAO, a présenté les obligations internationales, l'intérêt de la Convention de Rotterdam, ainsi que la portée et les objectifs des Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam. Les participants ont discuté des possibilités de lier les activités dans leurs cadres nationaux respectifs en vue de la gestion du cycle de vie des pesticides.

Renforcement des capacités concernant les accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays ACP : le Secrétariat travaille actuellement en collaboration avec les Secrétariats des Conventions de Bâle et de Stockholm en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme de la Commission européenne concernant les accords multilatéraux sur l'environnement pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ce programme de renforcement des capacités de 21 millions d'euros sur 4 ans, financé par l'Union européenne (UE), vise à s'attaquer à l'un des problèmes fondamentaux auxquels la communauté environnementale internationale fait face actuellement, à savoir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. Étant devenus Parties à de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, un grand nombre de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) se trouve confronté à l'énorme difficulté de remplir leurs obligations. Le Secrétariat a communiqué les domaines prioritaires approuvés par la COP-4 aux centres régionaux ACP et les a invités à intégrer ces priorités dans l'élaboration de leurs programmes de travail. Le Secrétariat a assuré une représentation conjointe des Conventions lors d'une réunion d'évaluation des besoins, organisée à l'intention du Centre africain, à Nairobi, en juillet 2008 (un membre du personnel de la CR a représenté les Conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam). Le Secrétariat a également contribué (conjointement avec les conventions sur les produits chimiques et la SAICM) à d'autres réunions d'évaluation des besoins pour les Centres africain et caribéen. Il prévoit de poursuivre sa participation par le biais d'une représentation conjointe aux futures réunions afférant au Programme de la CE relatif aux accords multilatéraux sur l'environnement.

Programme CE-ACP de gestion des pesticides : un Accord de contribution CE-FAO pour le Renforcement des capacités concernant la gestion des pesticides dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme Pesticides CE-ACP) a été lancé en mars 2009. L'accord comprend une collaboration avec les centres régionaux du PROE, de la CARICOM et de l'AU. Le projet est géré par le Programme Pesticides périmés de la FAO, à Rome.

Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam a exploré les possibilités de collaboration avec le Programme Pesticides CE-ACP à des activités de planification qui soutiendraient la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam aux niveaux régional et national, ainsi que d'autres possibilités de coopération/collaboration avec le projet CE-ACP.

Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam a contacté les pays participant au Programme Pesticides CE-ACP et attiré leur attention sur la possibilité de proposer la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam comme élément du Programme CE-ACP de gestion des pesticides.

Plusieurs pays ont signalé la nécessité de coopérer dans des domaines spécifiques, tels que l'élaboration d'une infrastructure juridique pour la gestion des pesticides, l'échange d'informations, la collaboration avec les autorités douanières et les travaux sur l'empoisonnement par les pesticides.

Durant la phase de lancement, le Secrétariat de la Convention de Rotterdam a apporté des conseils concernant l'intégration de la Convention dans le Programme Pesticides, afin de veiller à ce qu'il puisse apporter un soutien technique durant la phase de mise en œuvre, qui se déroulera entre 2009 et 2012, et à ce que les activités soient liées à la Convention de Rotterdam. Le projet fera appel à des spécialistes et à une collaboration avec le Secrétariat de la Convention de Rotterdam sur des activités spécifiques, portant entre autres sur l'empoisonnement par les pesticides en Syrie et au Cameroun.